

## Prise en charge des démarches administratives

### La Prestation comprend :

- Les démarches nécessaires auprès de la Mairie concernée, pour l'obtention de la déclaration préalable de travaux,
- L'obtention de l'aide régionale,
- L'obtention du contrat de raccordement,
- L'obtention du contrat d'achat d'électricité,
- La demande de déclaration d'exploitation,
- La déclaration auprès de la DIDEME,
- Envoi systématique de récapitulatifs : vous connaissez l'avancée des dossiers à tout moment,
- Récapitulatif accessible sur Internet à tous moments.

### Étapes et modalités :

- Nous vous envoyons une liste de pièces à nous faire parvenir,
- A réception de tous les éléments, envoi à ERDF par nos soins du dossier administratif dans un délai **maximum** de 48 Heures,
- A réception du CRAE, nous envoyons à EDF le reste du dossier dans un délai **maximum** de 48 Heures,
- Tous les lundis vous recevez un mail indiquant où en sont vos dossiers,
- Vous avez accès sur Internet au recap de vos dossiers tout au long du processus.

### Rappel de nos engagements :

- La première prestation **est offerte**,
- L'envoi de tous les éléments dans un délai **maximum** de 48 Heures,
- L'assurance d'un dossier mené à bien,
- Vous permettre de vous concentrer sur votre métier sans penser aux démarches administratives.